MINISTÈRE
DES ARMÉES
ET DES ANCIENS
COMBATTANTS
Liberté
Égalité
Fraternité

Secrétariat général
pour l'administration

SERVICE D'INFRASTRUCTURE DE LA DÉFENSE
NORD-OUEST

MARCHÉ PUBLIC DE **MAITRISE D'ŒUVRE**

PROJET N°25-023

OBJET DU MARCHÉ
BOURGES (18) – DGA TT – Sécurisation des Installations soumises à Surpression Pyrotechnique **Marché de maîtrise d'œuvre**

ACTE D'ENGAGEMENT	
Cet acte d'engagement correspond	☒ à l'offre de base

Montant du marché : cf. article 3.1 du présent document	
Imputation budgétaire : mission défense	
Mois zéro (M_0)	Cf. article 4.3.1 du CCAP
Code Commun Procurement Vocabulary	71240000-2 – Services d'architecture, d'ingénierie et de planification
Groupe Marchandises	36.04.02 Prestation de maîtrise d'œuvre (MOE)

Mesure de protection du secret dans le marché		
☐	Sans objet	
☐	Marché sensible (MS)	☐ avec contrôle élémentaire de la personne morale
		☐ sans contrôle élémentaire de la personne morale
☒	**Marché avec détention d'informations et supports en « diffusion restreinte »**	
☐	Marché avec accès à des informations et supports classifiées (MA)	
☐	**Marché avec détention d'informations et supports classifiées (MD)**	
☐	Marché spécial France	

1. PROCÉDURE DE CONSULTATION ET PARTICULARITÉS DU MARCHÉ

1.1 Procédure de consultation utilisée

☐ Procédure adaptée	☐ article L2123-1 du CCP[1] (marché classique) ☐ article L2323-1 du CCP (marché de défense ou de sécurité)
☒ Appel d'offres ouvert	☒ article L2124-2 du CCP (marché classique)
☐ Appel d'offres restreint	☐ article L2124-2 du CCP (marché classique) ☐ article L2324-2 du CCP (marché de défense ou de sécurité)
☐ Procédure avec négociation	☐ article L2124-3 du CCP (marché classique) ☐ article L2324-3 du CCP (marché de défense ou de sécurité)
☐ Procédure négociée sans publicité/sans mise en concurrence	☐ article L2122-1 du CCP (marché classique) ☐ article L2322-1 du CCP (marché de défense ou de sécurité)
☐ Dialogue compétitif	☐ article L2124-4 du CCP (marché classique) ☐ article L2324-4 du CCP (marché de défense ou de sécurité)
☐ Concours	☐ article L2125-1 2° du CCP (marché classique)
☐ Remise en concurrence suite à un accord-cadre multi-attributaire	
☐ Marché hors code (article L2512-3 du CCP)	☐ avec publicité et avec mise en concurrence ☐ sans publicité et avec mise en concurrence ☐ sans publicité et sans mise en concurrence

☐ Procédure allotie (article L2113-10 du CCP)

1.2 Particularité du marché

☐ Accord-cadre (article L2125-1 du CCP) donnant lieu à la conclusion de marchés subséquents (article R2162-2 du code de la commande publique).

☐ Accord-cadre (article L2125-1 du CCP) exécuté au fur et à mesure de l'émission de bons de commande (article R2162-2 du code de la commande publique).

☐ Accord-cadre (article L2125-1 du CCP) exécuté par la conclusion de marchés subséquents et par l'émission de bons de commande (article R2162-3 du CCP).

☒ Marché de maîtrise d'œuvre (article R2172-1 du CCP)

☐ Le marché est à tranche(s) optionnelle(s) (article R2113-4 du CCP).

[1] CCP : Code de la Commande Publique

2. IDENTIFICATION DU POUVOIR ADJUDICATEUR

Désignation du pouvoir adjudicateur	**Service d'Infrastructure de la Défense** Nord-Ouest	
	Adresse géographique	Adresse postale
	Bâtiment 017 Quartier Margueritte 1 rue du Garigliano, RENNES	Quartier Margueritte BP 14 35998 RENNES CEDEX 9
	Identifiant SIRET : 110 002 011 00044 Activité principale exercée (APE) : 8422 Z Défense	
Représentant du pouvoir adjudicateur	Monsieur le Directeur du Service d'Infrastructure de la Défense Nord-Ouest, habilité par arrêté du 22 juin 2007, modifié	
Correspondant PME/PMI	Madame la cheffe du service achats infrastructure Tél. : 02 23 35 24 08	
Correspondant chargé des aspects financiers lors de l'exécution du contrat	Suivi de la demande de paiement depuis son émission jusqu'à sa mise en paiement (ou son rejet) disponible sous https://chorus-pro.gouv.fr	
Comptable public assignataire des paiements	Direction départementale des finances publiques des Landes (DDFiP40) Service dépenses militaires 23 rue Armand Dulamon – BP 309 40011 Mont-de-Marsan cedex Tél. : 05 58 46 61 00 – ddfip40@dgfip.finances.gouv.fr	

3. ENGAGEMENT DU CANDIDAT

3.1 Identification et engagement du candidat

Après avoir pris connaissance des pièces constitutives du marché public (dont le cahier des clauses administratives particulières) portant le numéro de projet mentionné en page 1 du présent document et conformément à leurs clauses et stipulations,

☐ Le signataire

☐ s'engage, sur la base de son offre et pour son propre compte

☐ cocher si PME / PMI

[Indiquer le nom commercial et la dénomination sociale du candidat, les adresses de son établissement et de son siège social (si elle est différente de celle de l'établissement), son adresse électronique, ses numéros de téléphone et de télécopie et son numéro SIRET.]

☐ engage la société _____ sur la base de son offre

☐ cocher si PME / PMI

[Indiquer le nom commercial et la dénomination sociale du candidat, les adresses de son établissement et de son siège social (si elle est différente de celle de l'établissement), son adresse électronique, ses numéros de téléphone et de télécopie et son numéro SIRET.]

☐ L'ensemble des membres du groupement s'engagent, sur la base de l'offre du groupement

Mandataire du groupement[2]

☐ cocher si PME / PMI

[Indiquer le nom commercial et la dénomination sociale du mandataire, les adresses de son établissement et de son siège social (si elle est différente de celle de l'établissement), son adresse électronique, ses numéros de téléphone et de télécopie et son numéro SIRET.]

☐ cocher si PME / PMI

[2] Désigné dans l'acte d'engagement, le mandataire du groupement représente l'ensemble des membres du groupement et coordonne les prestations.

[Indiquer le nom commercial et la dénomination sociale de chaque membre du groupement, les adresses de son établissement et de son siège social (si elle est différente de celle de l'établissement), son adresse électronique, ses numéros de téléphone et de télécopie et son numéro SIRET.]

Dupliquer le cadre autant que nécessaire

À exécuter, conformément aux conditions, clauses et prescriptions imposées par les pièces du contrat, la mission de maîtrise d'œuvre aux conditions particulières ci-après, qui constituent l'offre.

4. CARACTERISTIQUES DU MARCHE

4.1 Désignation de l'opération

L'opération a pour objet la sécurisation des installations soumises à des effets de surpression du risque pyrotechnique sur 28 bâtiments sur le site de la DGA Techniques Terrestres (DGA TT) à Bourges (18).

L'opération est constituée de marchés distincts :

- Marché n°1 de diagnostics amiante et plomb ;
- Marché n°2 d'étude de faisabilité et de programme ;
- Marché n° 3 de maîtrise d'œuvre privée (objet du présent marché) ;
- Marché n° 4 de coordination SPS ;
- Marché n° 5 de travaux.

4.2 Objet du marché

Le présent marché a pour objet la maîtrise d'œuvre de cette opération et la réalisation des éléments de mission suivants :

☒ Etudes d'avant-projet (AVP)
☒ Etudes de projet (PRO)

☒ Assistance à la passation des contrats de travaux (ACT)

☒ Visa des études d'exécution et de synthèse (VISA) : de même durée que la période de préparation des Travaux.

☒ Direction de l'exécution des contrats de travaux (DET)

☒ Assistance aux opérations de réception (AOR), comprenant le suivi de la GPA

Il a également pour objet la réalisation d'une mission complémentaire OPC (ordonnancement, pilotage, coordination).

4.3 Enveloppe prévisionnelle affectée aux travaux

L'enveloppe prévisionnelle affectée aux travaux (valeur avril 2026) est la suivante :

Tranche ferme	858 943,33 € HT	1 030 732,00 € TTC
Tranche optionnelle 1	1 356 596,67 € HT	1 627 916,00 € TTC
Tranche optionnelle 2	492 793,33 € HT	591 352,00 € TTC
Total (valeur avril 2026)	2 708 333,33 € HT	3 250 000,00 € TTC

4.4 Délais d'exécution

A titre indicatif, la durée globale prévisionnelle d'exécution du marché de maîtrise d'œuvre est de 76 mois, à compter de la date de début d'exécution notifiée par ordre de service jusqu'à la fin de la garantie de parfait achèvement.

Les délais particuliers d'exécution sont prévus à l'article 6 du CCAP.

5. OFFRE DE PRIX

5.1 Conditions générales de l'offre de prix

L'offre a été établie sur la base des conditions économiques en vigueur au mois M_0 défini à l'article 4.3.1 du CCAP.

5.2 Forfait provisoire de rémunération et montant de la mission complémentaire

Le forfait provisoire de rémunération est calculé en application de la formule suivante :

$$F_0 = C_0 \times T_0$$

dans laquelle

- F_0 est le forfait provisoire de rémunération
- C_0 est le coût prévisionnel provisoire des travaux, correspondant à l'enveloppe prévisionnelle affectée aux travaux telle que définie à l'article 4.1 du présent acte d'engagement.
- T_0 est le taux provisoire de rémunération

Le taux provisoire de rémunération de la mission de maîtrise d'œuvre est fixé à _____ %.

Montant arrêté en chiffres	Hors taxes	TTC
Mission de base Forfait provisoire de rémunération		
Missions complémentaires Prix forfaitaires totaux		
TOTAL		

Montant total HT arrêté en lettres à

Montant total TTC arrêté en lettres à

5.3 Forfait définitif de rémunération

Le forfait de rémunération est rendu définitif dans les conditions de l'article 3.2 du CCAP.

5.4 Répartition du forfait de rémunération par élément de mission

La répartition du forfait de rémunération par élément de mission figure en annexe 1.
La répartition des prestations et des honoraires entre les cotraitants figure en annexe 1.

6. PAIEMENTS

6.1 Compte(s) à créditer

[Indiquer le nom de l'établissement bancaire et le numéro de compte, et joindre un relevé d'identité bancaire.]

Dupliquer le cadre autant que nécessaire

6.2 Avance (articles R2191-3 à R2191-5 et R2191-7 du code de la commande publique)

☐ refuse le versement de l'avance.

☐ accepte le versement de l'avance et opte pour un taux d'avance de 30%

Dupliquer le cadre autant que nécessaire

7. **SIGNATURE DE L'OFFRE** PAR LE CANDIDAT

Nom, prénom et qualité du signataire[3]	Lieu et date de la signature	Signature[4]

Dupliquer le cadre autant que nécessaire

8. DÉCISION DU POUVOIR ADJUDICATEUR

La présente offre est acceptée.

[3] Le signataire doit avoir pouvoir d'engager la personne qu'il représente.

[4] Attention : il est recommandé de signer l'acte d'engagement dès le dépôt de l'offre ; une régularisation au moment de l'attribution est possible.
La signature électronique doit être apposée directement sur le fichier non compressé constituant l'acte d'engagement. L'acte d'engagement doit donc être signé séparément du reste de la réponse.

Signature du représentant du pouvoir adjudicateur